



## Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du Conseil Municipal du mercredi 28 septembre 2022*

**OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES SPORTIVES**

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 28 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Saint-Maurice s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Igor SEMO, Maire de Saint-Maurice

**Etaient présents (25) :**

Igor SEMO, Philippe BOURDAJAUD, Thibault VITRY, Françoise NOLOT, Pascale CHENNE, Cédric DAMIEN, Hélène COUPE, Pascal DURAY, Dominique DUROSELLE, Anani AMOUZOUVI-ATAYI, Pascale FRESNE, Marie-Hélène AZOULAY, Claire DELPECH-DRIANT, Christine BEAUCHEMIN-FLOT, Hafida ZAIDI, Ismaël CHITOU, Yves SARFATI, Gilles BAS dit TROTY, Sébastien TIMPANO, Natacha MORALI, Patrick BARUEL, Patrick GRANGE, Claude NICOLAS, Jean LOISEAU, Tiffany FARLEY.

**Etaient excusés (8) :**

Krystina BEHETRE donne pouvoir à Philippe BOURDAJAUD, Michel BUDAKCI donne pouvoir à Cédric DAMIEN, Christian CAMBON donne pouvoir à Igor SEMO, Robert ARCHAMBAULT donne pouvoir à Dominique DUROSELLE, Magdalena AMOURETTI donne pouvoir à Pascale FRESNE, Alain RODRIGUEZ donne pouvoir à Gilles Bas dit TROTY, Jean-Marc TAIEB donne pouvoir à Yves SARFATI, Katia LESSAULT donne pouvoir à Patrick GRANGE.

Monsieur Pascal DURAY est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Patrick GRANGE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance adjoint.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la délibération n° 262 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant approbation du règlement intérieur des activités sportives municipales ;

**CONSIDERANT** la mission de service public de la Ville visant à promouvoir les activités physiques et sportives aux enfants et aux adultes par le biais notamment de son service municipal des Sports ;

**CONSIDERANT** les difficultés pour certains Mauritiens d'accéder aux activités sportives pour des raisons financières ;

**CONSIDERANT** pour toutes ces raisons la nécessité de modifier le règlement intérieur des activités sportives municipales et d'autoriser le règlement en trois échéances ;

VU l'avis favorable des membres de la commission Animation de la ville locale et de la citoyenneté en date du 26 septembre 2022 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Approuve la modification du règlement intérieur des activités sportives.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU  
REGISTRE MM. LES MEMBRES PRESENTS**

**ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

Transmission en Préfecture

le 11/10/2022

Publié ou notifié

le 11/10/2022

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services



Igor SEMO

Maire de Saint-Maurice

Vice-Président de Paris Est Marne&Bois

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun, territorialement compétent ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maurice, étant précisé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé de deux mois vaut décision implicite de rejet et elle pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois*